République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 9 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Pouvoirs : 3

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET, Régine POILVÉ, Sandie LEBIGUE, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU.

Absents : Claudine LUCAS (pouvoir à Christine LAFFICHER LE FLOHIC), Annie DOUARD (pouvoir à Jean-Luc BOISSEL), Jean-Luc FAIERIER (pouvoir à Jean-Luc HAGUET), Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Régine POILVÉ

16/12/2021 - 01	**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021**

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021.

16/12/2021 - 02	**AVIS SUR INSTALLATION CLASSÉE – EARL DE LA BENARDIERE À CAULNES** 8.8 - Environnement

L'avis du conseil municipal est demandé concernant l'installation classée « EARL DE LA BENARDIERE » située sur la commune de Caulnes.

Le dernier arrêté préfectoral délivré à l'EARL DE LA BENARDIERE date du 29/09/2008 pour un élevage de porcs de 1467 animaux équivalents et un élevage bovin de 78 vaches laitières.

L'objet de la demande de l'EARL DE LA BENARDIERE est le suivant :

- Arrêt de l'élevage bovin,
- Restructuration de l'élevage porcin vers un élevage de type post-sevreur-engraisseur de 1092 places de post-sevrage et 1936 places d'engraissement soit 2154 animaux équivalents.

Ce projet inclut la construction d'une porcherie, d'une fosse à lisier couverte ainsi que la couverture de deux silos couloirs existants.

Après projet, le lisier sera stocké dans les fosses extérieures. L'ensemble des effluents sera épandu sur les surfaces exploitées en propre par l'EARL sur les communes de Caulnes, Guenroc, Plumaudan, Brusvily et Yvignac-la-Tour.

Le Conseil Municipal :

- **Émet un avis favorable à la demande présentée (6 abstentions : Alain LESLÉ, Régine POILVÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Sandie LEBIGUE, Béatrice POISSONNIER)**

16/12/2021 - 03	**LOCATION DE PARCELLES COMMUNALES** 3.3 - Locations

La commune possède des parcelles de terres agricoles près de la zone artisanale et à Franchet. Le nouveau PLUI a modifié le zonage d'une partie de ces terrains : celles à proximité de la zone artisanale sont désormais en Zone A (exclusivement agricole) ; le terrain près de Franchet avait été acquis par la commune afin d'y établir un futur lotissement, mais seule la moitié du terrain est en zone 2 AUH (zone à urbanisation future), l'autre moitié en zone A.

- Parcelles 0027, 0028, 0034, 0035, 1929, 2023 pour une superficie totale de 18 376 m2 en zone A.
- Parcelles 0411, 0413, 0414, 1795 pour une superficie totale de 29 050 m2 dont 11 380 m2 en zone 2AUh et 17 670 m2 en zone A.

Ces terrains n'étant soumis à aucun contrat de location, il convient d'établir un bail pour régulariser la situation. Deux exploitants agricoles de la commune se sont déclarés intéressés pour reprendre ces terres.

Le Conseil Municipal (1 abstention : Sandie LEBIGUE) :

- **DÉCIDE de louer les parcelles, classées en zone A, sus-mentionnées au GAEC de l'Abbaye**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et tout document se rapportant à ce dossier.**

16/12/2021 - 04	**TARIFS COMMUNAUX 2022** 3.3 - Locations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs suivants pour l'année 2022 :**

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES		
	2022	
	Commune	**Extérieur**
Week-End (mariage, communion, baptême, banquet ...)	200 €	400 €
Soirée	140 €	275 €
Réunion	0 €	70 €
Apéritif	40 €	70 €
Chauffage	80 €	80 €

16/12/2021 - 05	**DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL** 7.1 – Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la décision modificative au budget principal suivante :**

	FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES		**RECETTES**	
	↓ Crédits	**↑ Crédits**	**↓ Crédits**	**↑ Crédits**
D 022 Dépenses imprévues	3 000.00 €			
D 023 Virement à section d'investissement		3 000.00 €		
	INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES		**RECETTES**	
	↓ Crédits	**↑ Crédits**	**↓ Crédits**	**↑ Crédits**
R 021 Virement de section de fonctionnement				3 000.00 €
OP 14 Chemins ruraux		1 000.00 €		
OP 22 Ecole		2 000.00 €		
Chapitre 040 – D 2111		59 716.06 €		
Chapitre 040 – R 2111				59 716.06 €
D - 2111	59 716.06 €			
R - 2111			59 716.06 €	

16/12/2021 - 06	**AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE DINAN :** **DEMANDE DE DETR 2022** 7.5 – Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au titre de l'année 2021, deux demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La DSIL a été obtenue en 2021 pour un montant de 95 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une nouvelle demande de subvention DETR au titre de l'année 2022 pour un montant de 95 000 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeur	**Titre**	**Montant HT €**	**%**
Etat	DETR 2022	95 000 €	18.20 %
	DSIL 2021	95 000 €	18.20 %
Conseil Départemental 22	Amendes de police	25 000 €	4.79 %
	Prise en charge du haricot central	30 000 €	5.75 %
Commune d'Yvignac-la-Tour	Autofinancement	276 955.25 €	53.06 %
	TOTAL HT	**521 955.25 €**	**100.00 %**

Caution	400 €	400 €
Nettoyage 40 € / heure en cas de besoin de nettoyage complémentaire		
Les associations bénéficient d'une location à titre gratuit par année, le chauffage restant à leur charge		
A noter : la salle des fêtes est louée sans vaisselle, ni lave-vaisselle.		

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
	2022
Apéritif	45 €
Soirée	75 €
Week-end	110 €
Chauffage *(Le chauffage sera facturé pour toutes les locations dans la période du 01/11 au 31/03. 20 € pour une soirée et 40 € si week-end)*	20 €
Caution	100 €
Associations	Gratuit
Il est rappelé que la salle est réservée aux associations et habitants de la commune et qu'aucun appareil de cuisine ne peut être utilisé dans la salle.	

BUSES	
2022	Le Conseil Municipal maintient le tarif précédemment appliqué pour la facturation des buses : facturation sur la base du prix de revient + 5% (prix de revient = prix d'achat + transport + déchargement TTC)

RÉSEAUX	
2022	3 € / mètre linéaire

DÉPÔTS SAUVAGES	
2022	Toute personne identifiée comme ayant déposé des ordures en dehors des points de collecte se verra facturer : - 50 € pour les frais de transports des dépôts sauvages en déchetterie - 35 € par heure de traitement par les agents communaux des dépôts sauvages Conformément à délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Compétence ALSH :

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe, rappelle que la compétence d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) doit être retransférée aux communes par Dinan Agglomération.

Actuellement, l'ALSH pour le secteur est assuré par l'association OISCL dans un local situé à Trémeur. La question de maintenir cet ALSH ou recréer des ALSH communaux s'est posée.

Après plusieurs réunions entre l'OISCL, Dinan Agglomération, la CAF, les communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour, le choix s'orienterait à l'heure actuelle vers un maintien de l'ALSH géré par l'OISCL qui donne entière satisfaction en termes de fonctionnement et d'activités auprès des enfants accueillis.

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC précise cependant qu'il sera sans doute nécessaire de trouver un autre local. En effet, le local actuel situé à Trémeur dispose d'une capacité de 50 places qui ne permet pas de répondre à la demande croissante.

Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) de Dinan Agglomération :

Monsieur le Maire expose les nouvelles dispositions du PFFS de Dinan Agglomération :

- Un fonds de concours réorganisé entre les communes : chaque commune disposera d'un montant au titre du fonds de concours en fonction de sa population. Ce montant sera attribué pour la durée du mandat. La commune aura la possibilité d'affecter cette enveloppe à différents projets (dans la limite de 5 projets). A ce titre, Yvignac-la-Tour devrait pouvoir bénéficier d'un fonds de concours de 100 000 € pour le présent mandat.

- Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) : Dans le cadre du nouveau PFFS, la redistribution des ressources collectées via l'IFER sera réévaluée. Ainsi Dinan Agglomération reversa désormais à la commune 20 % de l'IFER qu'elle touche grâce à l'exploitation des éoliennes situées à Yvignac-la-Tour.

- Dotation de solidarité communautaire réévaluée.

Annulation des vœux du Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux sont annulés en raison du contexte sanitaire.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement et la mise en sécurité de la rue Mathurin Monier – route de Dinan**
- **VALIDE le plan de financement proposé**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

16/12/2021 - 07	**ÉCOLE : DEVIS POUR L'AJOUT D'UN CHAUFFAGE À LA CANTINE** 9.1 – Autre domaine de compétences des communes

Le Conseil Municipal est informé des difficultés rencontrées pour chauffer la salle de cantine en hiver.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise DENIEL ET FILS.

L'entreprise a fait parvenir un devis pour l'installation d'un aérotherme électronique pour un montant total de 2 554.72 € HT soit 3 065.66 € TTC.

Le Conseil Municipal (1 abstention : Béatrice POISSONNIER) :

- VALIDE le devis proposé pour un montant de 2 554.72 € HT soit 3 065.66 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

16/12/2021 - 08	**DINAN AGGLOMÉRATION : RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020** 5.7 – Intercommunalité

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales *« le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ».*

Dinan Agglomération a fait parvenir à la commune le rapport d'activités et de développement durable 2020.

Ce rapport présente le fonctionnement et l'action de la communauté d'agglomération :

- Ressources humaines mobilisées, services support / Ingénierie et assistance aux communes / Finances de l'EPCI,
- Développement économique du territoire / Voirie et mobilités / Aménagement du territoire / Tourisme et patrimoine
- Collecte et traitement des déchets / Transitions énergétiques, climatiques et écologiques /Les cycles de l'eau,
- Culture, sports et cohésion sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE du rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération pour l'année 2020.**